

Des croix de chemin en quête de protecteurs Wayside crosses in need of protectors

Diane Joly

Volume 6, 2008

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/019980ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/019980ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)
1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Joly, D. (2008). Des croix de chemin en quête de protecteurs. *Rabaska*, 6, 41–67.
<https://doi.org/10.7202/019980ar>

Résumé de l'article

Cet exposé examine, sur le terrain, les différentes relations qui se tissent entre les intervenants, la communauté et les croix de chemin. Deux questions ont été posées aux intervenants. L'une pour confirmer la présence de croix de chemin sur le territoire et la deuxième pour connaître les activités de mise en valeur. La cueillette d'information, qui n'est pas systématique, empêche de faire l'examen détaillé des différentes régions ou l'analyse de la situation matérielle des croix de chemin. Cependant, parmi les réponses reçues, des similitudes d'une région à l'autre apparaissent et permettent de cerner l'émergence d'un environnement patrimonial structuré, à la fois tangible par les modalités et les enjeux patrimoniaux sur le terrain, et intangible par la notion d'appropriation citoyenne qui assure la pérennité des croix de chemin par-delà la loi.

Des croix de chemin en quête de protecteurs

DIANE JOLY

Université du Québec à Montréal

À l'origine, cet article devait présenter l'historique de la patrimonialisation des croix de chemin et conclure avec un aperçu de leur situation patrimoniale aujourd'hui. Un message fut donc envoyé à douze bureaux régionaux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF). En tout, près de 200 personnes ont été sollicitées et l'appel d'information a suscité l'enthousiasme général alors que des intervenants, de tous les milieux, ont demandé à être tenus informés des résultats¹. L'analyse sommaire des réponses montrait des aspects novateurs sur les sentiments d'affiliation et un milieu patrimonial articulé. L'absence d'études récentes, la qualité des réponses reçues, le dynamisme des intervenants et le défi de suivre des pistes peu balisées m'ont amenée à délaisser le sujet original afin d'examiner, sur le terrain, les différentes relations qui se tissent entre les intervenants, la communauté et les croix de chemin.

Deux questions ont été posées. L'une pour confirmer la présence de croix de chemin sur le territoire et la deuxième pour obtenir le maximum d'information sur les activités de mise en valeur². Outre les réponses attendues, et sans le solliciter, j'ai reçu des témoignages de rituels d'antan, des références d'ouvrages locaux, de la documentation (cahiers, dépliants, inventaires) de plusieurs organismes et des photos ou coupures de presse. Des personnes m'ont parlé d'elles, de leur passion pour les croix de chemin et d'autres, de leur programme de mise en valeur³.

Je remercie les nombreuses personnes et intervenants, pour leur enthousiasme et leur empressement à participer au projet et à répondre aux questions. Je remercie également Jean Simard pour ses commentaires judicieux à un texte préliminaire.

1. Au total, 180 personnes ont été sollicitées. De ce nombre, une trentaine d'adresses avaient changé ou les correspondants étaient en congé ; 98 personnes ont répondu à l'appel. On retrouve ces répondants dans les Municipalités régionales de comté (MRC), dans le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (V_{VAP}), dans les sociétés historiques locales et dans divers organismes voués à la diffusion du patrimoine ou au développement culturel. Il s'ajoute une dizaine de personnes qui ont répondu à des questions plus techniques sur leur programme de subvention, sur l'organisation administrative de leur organisme ou sur leurs activités. Une synthèse des réponses reçues a été retournée aux répondants avec une invitation à réagir au document.

2. Les correspondants furent aussi invités à donner les coordonnées d'autres personnes s'ils le jugeaient pertinent.

3. Des précisions ont été demandées par courriels ou par entrevues téléphoniques.

La cueillette d'information, n'étant pas systématique, empêche de faire l'examen détaillé des différentes régions ou l'analyse de la situation matérielle des croix de chemin. Cependant, parmi les réponses reçues, des similitudes d'une région à l'autre apparaissent et permettent de cerner l'émergence d'un environnement patrimonial structuré, à la fois tangible par les modalités et les enjeux patrimoniaux sur le terrain, et intangible par la notion d'appropriation citoyenne qui assure la pérennité des croix de chemin par-delà la loi.

La croix de chemin : le premier monument canadien

Les premières croix de chemin en Amérique sont érigées par Jacques Cartier en 1534 et 1535 en signe de prise de possession du territoire au nom du roi de France⁴. Cette coutume se répand parmi les missionnaires et les explorateurs, puis les colons à l'ouverture des routes ou à la prise de possession d'un lopin de terre. Vers 1740, on dénombre en moyenne trois croix par paroisse. C'est au XIX^e siècle, avec la diffusion d'images pieuses et de menus objets religieux, dont les médailles et les chapelets, que les rituels autour des croix de chemin connaissent une croissance importante et atteignent leur apogée vers la fin du siècle. Un lent déclin s'amorce par la suite, d'abord en milieu urbain, puis dans les régions rurales jusqu'aux années 1950. Les rituels deviennent marginaux avec la Révolution tranquille. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, il semble que, dans les régions agricoles, la majorité des croix de chemin est remplacée au besoin tandis que dans les villes elles tendent à disparaître. Toutefois, dès la fin du XIX^e siècle, des croix sont fabriquées ou remplacées dans des matériaux mieux adaptés au climat extrême du pays : pierre artificielle, béton, aluminium, cuivre, granit, etc.

Les propriétaires de croix de chemin se divisent en trois catégories : le propriétaire privé (ou groupe de propriétaires) possède une croix érigée sur sa propriété et voit à son entretien ; règle générale, il s'agit de croix unique. La fabrique d'une paroisse possède l'ensemble des croix érigées à la demande des curés du lieu ou qu'elle reçoit en legs ou en don. Souvent, l'entretien de ces monuments est assuré par des bénévoles ou des groupes caritatifs locaux. Enfin, des municipalités sont propriétaires de croix publiques achetées ou reçues en don et ce sont des personnes mandatées par elles qui assurent leur entretien.

4. Pour un aperçu historique et descriptif des croix de chemin, consulter : Vanessa Oliver-Llyod, *Les Croix de chemin au temps du bon Dieu*, Montréal, Les Éditions du Passage, 2007, 224 p. ; Jean Simard, *L'Art religieux des routes du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1995, 56 p. ; et Jean Simard et Jocelyne Milot, *Les Croix de chemin du Québec : Inventaire sélectif et trésor*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 510 p. Pour l'historique des rituels, consulter : Nive Voisine (dir.) et Philippe Sylvain, *Histoire du catholicisme québécois. Réveil et consolidation. Tome 2 : 1840-1898*, Montréal, Boréal, 1991, 507 p., et Nive Voisine (dir.), Jean Hamelin et Nicole Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois. Le XX^e siècle. Tome 1 : 1898-1940*, Montréal, Boréal, 1993, 507 p.

Il y a 78 croix inscrites dans le Répertoire des biens culturels du MCCC⁵. De ce nombre, 27 croix sont protégées par défaut étant situées dans un site ou un arrondissement historique ; 24 croix sont « répertoriées », c'est-à-dire qu'elles sont inscrites au répertoire mais sans aucun statut⁶. Enfin, 27 monuments sont classés ou cités : six le sont au niveau du MCCC⁷ et 21, par des municipalités. Ce groupe de biens patrimoniaux est réparti dans huit régions⁷.

Au cours des cinq dernières années, des projets de mise en valeur de croix de chemin, de même que des élévations de nouvelles croix ont eu lieu dans toutes les régions du Québec à l'exception des régions Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Nord du Québec⁸. De plus, il y a des projets en marche ou prévus pour l'année courante dans neuf régions ; en moyenne deux projets par région.

De nombreux répondants ont confirmé le bon état des croix de chemin dans leur localité et d'autres, des détériorations importantes. Il y a des lieux où les croix sont laissées à l'abandon et ne sont pas remplacées une fois tombées. Quelques répondants ont annoncé l'absence de croix sur leur territoire. Le corpus des croix de chemin du Québec a été estimé entre 2 500 à 3 000 en 1979, chiffre réaffirmé en 1994 notamment à cause de l'utilisation de matériaux durables et l'érection de nouvelles croix à toutes les années. À la lumière des réponses reçues, cette évaluation serait encore réaliste en 2008. Ces chiffres sont sans doute conservateurs puisque la répartition de croix fabriquées de matériaux durables a augmenté au cours des années.

Il semble qu'il y a un consensus parmi les intervenants locaux sur l'importance de préserver ce patrimoine. Dans des régions, c'est le manque de ressources ou d'autres priorités patrimoniales qui court-circuitent les projets de mise en valeur des croix. Néanmoins, selon les réponses reçues, le nombre de projets semble aller croissant depuis quelques années.

La patrimonialisation : de fonction utilitaire à fonction symbolique

Dans un processus de patrimonialisation, l'objet doit perdre un peu de sa

5. Le répertoire est en ligne sur le portail du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à www.mccc.gov.qc.ca sous la rubrique « Répertoire du patrimoine culturel du Québec ». Site consulté en mars 2008. Information obtenue auprès de Barbara Salomon de Friedberg de la direction du MCCC de la Capitale-Nationale pour les différentes entrées dans le répertoire.

6. Il s'agit d'un projet pilote mené avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

7. Ce nombre est réparti ainsi : Capitale-Nationale : 6 ; Chaudière-Appalache : 1 ; Laurentides : 1 ; Mauricie : 3 ; Montérégie : 2 ; Montréal : 3 ; Outaouais : 3 ; Saguenay-Lac Saint-Jean : 8.

8. Plusieurs répondants ont confirmé l'absence d'activité de mise en valeur pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et je n'ai reçu aucune réponse d'intervenants de la région Nord du Québec. Toutefois la présence de croix de chemin dans ces régions est confirmée par le MCCC.

valeur utilitaire au profit d'une valeur symbolique⁹. Au Québec français, la classe instruite s'intéresse aux croix de chemin dès 1896. Dans la section « questions et réponses » du *Bulletin des recherches historiques*, un chercheur veut connaître l'endroit exact où fut élevée la croix de Jacques Cartier à Gaspé. Parmi les autres questions, au fil des numéros, on demande le nom des artistes ou les motifs d'élévation.

C'est avec un concours littéraire, organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1915, qu'une césure avec la fonction religieuse des croix de chemin est proposée. Dans l'invitation lancée aux concurrents, l'organisateur du concours offre une typologie succincte des croix de chemin, décrit quelques pratiques autour d'elles, porte un jugement esthétique sur leur aspect formel et rappelle qu'elles sont à l'origine de nombreuses idylles amoureuses. L'auteur note de plus que « ces scènes empruntent à la diversité des paysages où elles se déroulent et des menues coutumes locales [...] ». En conclusion, il encourage le caractère devenu polysémique du monument et écrit : « Et ce sujet [les croix] se prête à de nombreux développements, peut se traiter de multiples points de vue et s'adapter à tous les genres de talents : psychologique, descriptif¹⁰ ».

Sous l'impulsion d'Édouard-Zotique Massicotte¹¹, les années 1922 à 1925 marquent une période intense de collection et de diffusion des croix de chemin. Dès 1922, Massicotte commence un inventaire photographique des croix et recueille de l'information sur elles. En 1923, il est le premier intervenant à promouvoir la conservation des croix de chemin sous l'angle de l'économie liée au tourisme alors qu'il propose de varier les modèles et de poser des plaques d'information à l'intention des passants¹². La même année et en 1924, Massicotte publie, dans le *Bulletin des recherches historiques*, sept articles sur les croix de chemin. En 1925, elles atteignent un sommet de visibilité en étant le sujet d'un char allégorique lors de la procession de la Saint-Jean-

9. Il y a un consensus parmi les théoriciens du patrimoine sur la nécessité de cette rupture avec la fonction utilitaire de l'objet. Jean Davallon, par exemple, affirme qu'une valeur symbolique marque une coupure avec le passé en situant l'objet dans un ailleurs temporel. « Tradition, mémoire, patrimoine », dans Bernard Schiele (dir.), *Patrimoines et identités*, Québec, MultiMondes, 2002, p. 41-64.

10. Arthur Saint-Pierre, « Introduction », *La Croix du chemin : premier concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, Montréal, La Société, 1916, p. 13-19.

11. É.-Z. Massicotte est avocat, archiviste, journaliste, folkloriste, auteur dramatique, botaniste, poète et historien. Pendant plus de 60 ans, il recueille légendes, chants, coutumes, traditions, et précise des objets identitaires. Pour une introduction à sa personnalité charmante et un contexte de sa production littéraire sur le folklore : Luc Lacourcière, « É.-Z. Massicotte, son œuvre folklorique », *Les Archives de folklore*, Québec, Fides, vol. 3, 1946, p. 7-12.

12. Édouard-Zotique Massicotte, « Avant-propos », *La Croix du chemin : premier concours littéraire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal*, 2^e édition, Montréal, SSBM, 1923, p. 21-23.

Baptiste où elles sont figurées comme un lieu de rencontre sociale¹³. Au fil des années, la diffusion de l'idéologie patrimoniale se poursuit dans les quotidiens et périodiques. En 1954, le journal *La Patrie* publie une série d'articles où est réaffirmé le caractère patrimonial des monuments en abordant leurs dimensions artistique et culturelle.



Procession de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, 1925

En 1925, lors de la procession de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, la croix de chemin est présentée comme un lieu de rencontre pour les jeunes gens.

Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, direction du centre d'archives de Montréal. Collection Édouard-Zotique Massicotte, 1925, P750. Auteur : Inconnu.

Les gestes de patrimonialisation montrent des ambiguïtés et une rupture qui, parfois, ne se fait pas sans heurts. D'autres articles, publiés ces mêmes années, s'attachent strictement au caractère religieux des croix de chemin ou cherchent à le stimuler. En 1934, lors du 400^e anniversaire de la découverte de Jacques Cartier, la revue *L'Enseignement primaire* invite ses abonnés à commémorer le geste de l'explorateur en érigeant une croix à proximité de l'école. Pour mobiliser les lecteurs, l'article contient un plan de construction¹⁴. Les écoles répondent amplement à l'appel puisque plus de 450 croix sont

13. Massicotte est l'un des instigateurs des grandes processions et ce thème novateur de la culture populaire est inspiré de ses recherches. Diane Joly, « Le Défilé de la Saint-Jean-Baptiste de 1925. Une scénographie mémorable du patrimoine canadien-français », dans M.-B. Fourcade (dir.), *Patrimoine et patrimonialisation. Entre le matériel et l'immatériel*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 115-131.

14. Maurice Brodeur, « Hommage au découvreur du Canada. La croix "Jacques Cartier" », *L'Enseignement primaire*, Éducation-Instruction, vol. 56, n° 1, septembre 1934, p. 4-5.

ainsi élevées¹⁵. La même année à Gaspé, lors d'une cérémonie commémorative, M^{gr} Camille Roy rappelle le sens politique du geste posé par Cartier¹⁶. Dans un autre texte, l'auteur félicite les paysans « d'avoir si bien conservé le précieux héritage de foi, légué par les aïeux¹⁷ ».

La patrimonialisation des croix de chemin se complique du fait que ces monuments, étant *in situ*, conservent facilement leur fonction utilitaire tandis que des œuvres religieuses, pendant cette période, sont déplacées dans des musées – un lieu perçu comme une référence à l'authentification de la valeur patrimoniale d'un objet. Ce n'est que dans les années 1960 qu'un premier calvaire est classé et il faut attendre les années 1970 pour leur étude à l'université.

Ces quelques jalons, qui ne rendent pas justice au riche processus de patrimonialisation des croix de chemin, permettent de cerner les différentes perceptions à leur égard et comment, malgré tout, elles peuvent s'inscrire dans un environnement patrimonial.

Le terrain : un milieu dynamique et des liens resserrés

La situation sur le terrain met à jour les différentes perceptions des croix de chemin et dévoile des motifs sous-jacents¹⁸ aux activités de conservation. Les perceptions révélées par les réponses reçues sont la capacité des croix de chemin à attirer des visiteurs dans la localité (économique), à marquer le territoire (identitaire), à rassembler les gens pour prier (utilitaire) et enfin, à rappeler les rituels d'antan (mémoriel).

Les intervenants : à l'avantage des croix de chemin

La cartographie des croix de chemin présente quatre niveaux de lieux : microlocal lorsqu'elles sont érigées dans les limites d'une paroisse ; local pour le territoire d'une municipalité ; microrégional pour celui d'une municipalité régionale de comté (MRC) et régional dans un territoire administratif du MCCCQ du Québec.

15. Massicotte a consigné sur des cartes index de nombreuses références et notes dont un entrefilet confirmant l'érection de 450 croix suite à la parution de cet article. Aucune mention du journal, de la date ou du numéro de la page. Fonds Édouard-Zotique Massicotte (P750), Bibliothèque et archives nationales du Québec, centre de Montréal.

16. Camille Roy, *Sermon de circonstance prononcé à Gaspé par M^{gr} Camille Roy – Dimanche le 26 août 1934 – 1534-1934*, Laval, [s.é.], [s.d.], [n.p.].

17. [Anonyme], « Les Croix de chemin à travers la patrie canadienne », *Le Monde rural. Illustré pour la famille*, 1943, p. 63. À noter le glissement sémantique dans cette affirmation où c'est la foi qui devient le bien patrimonial reçu des ancêtres et non la croix de chemin.

18. Parmi les ouvrages qui présentent ce point de vue figurent : Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je ? » 3160, 1996, 127 p. ; et Michel Rautenberg, *La Rupture patrimoniale*, Bernin (France), À la croisée, 2003, 173 p.

Outre les propriétaires de croix de chemin, les instigateurs de projets sont les sociétés historiques ou associations culturelles et touristiques locales, les MRC, aidées parfois par le réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) et, plus rarement, les bureaux régionaux du MCCCf. La mission du MCCCf est de gérer la loi sur les biens culturels¹⁹. Le Ministère est divisé en treize bureaux régionaux dont le mandat est d'assurer différents programmes, notamment en matière de patrimoine tels l'aide financière et le classement de biens culturels. Leurs interventions sur le terrain sont réservées à des projets d'envergure nationale.

Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance afin de former une entité administrative²⁰. Sa gestion est tributaire de son schéma d'aménagement et de développement conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement, où il assure la cohésion entre les divers projets d'intervention. On y retrouve des croix de chemin selon deux niveaux de priorité : à part entière ou intégrées dans le corpus général du patrimoine religieux. L'inscription des croix de chemin dans le schéma confirme la volonté d'une MRC de les protéger et de les mettre en valeur.

Dans cette optique, le centenaire de la municipalité de La Doré, membre de la MRC du Domaine-du-Roy (Saguenay-Lac-Saint-Jean), est exemplaire²¹. Ce projet, mené par la MRC, a débuté par un inventaire des croix de chemin de la municipalité. Tous les propriétaires ont été rencontrés pour recueillir l'historique et produire des archives visuelles des croix puis, pour l'organisation d'un circuit patrimonial à l'intention des citoyens de La Doré. La documentation et l'inventaire photographique ont ensuite été mis en forme et le document remis aux autorités de La Doré pour être utilisé. Ce projet a permis la mise à jour d'une partie de l'inventaire des croix de chemin dans la région et d'offrir à un membre de la MRC des outils favorisant la diffusion de son patrimoine local.

Cependant, le contenu d'un schéma d'aménagement est vaste et les ressources, parfois limitées. Ainsi, les croix de chemin peuvent être inscrites dans le schéma sans pour autant être mises en valeur. À la MRC de Nicolet-Yamaska (centre du Québec), comme l'ont souligné d'autres répondants de MRC, aucune activité spéciale n'est prévue pour les croix de chemin, mais leur présence est signalée dans une brochure sur le patrimoine religieux de la MRC.

19. Information obtenue sur le portail du MCCCf, www.mcccfc.gouv.qc.ca sous la rubrique « Patrimoine ». Site consulté en mars 2008.

20. Information obtenue sur le portail de MRC, mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_acte_mrc.asp sous la rubrique « compétences et responsabilité ». Site consulté en mars 2008.

21. Information obtenue auprès de Carole Asselin, agente culturelle à la MRC Domaine-du-Roy, en février 2008.

À tous les cinq ans, le schéma est révisé à la lumière de nouvelles priorités ou de découvertes récentes. L'une des premières étapes menant à cette insertion consiste à effectuer un inventaire du patrimoine dans la région ou à profiter de l'information disponible. En Montérégie par exemple, les membres bénévoles du Centre d'archives du Haut-Saint-Laurent²² effectuent présentement un inventaire photographique et archivistique des croix de chemin tandis que l'agent culturel de la MRC de Beauharnois-Salaberry, appuyé par les résultats préliminaires de cet inventaire, s'est donné le mandat de sensibiliser le conseil des maires à l'importance de ce patrimoine²³.

Une MRC peut s'inscrire au réseau V_{VAP} dont la mission est de promouvoir et de mettre en valeur les arts, la culture et le patrimoine afin de développer le tourisme culturel²⁴. À la MRC de Charlevoix-Est (Capitale-Nationale), les croix de chemin sont inscrites dans le schéma d'aménagement révisé et le patrimoine religieux est un enjeu important pour le V_{VAP}²⁵. Des paroissiens du village de Saint-Aimé-des-Lacs ont demandé de l'aide à leur fabrique pour la restauration d'un groupe de croix de chemin privées. La fabrique s'est tournée vers le V_{VAP} qui a agi à titre d'intermédiaire pour obtenir l'information experte sur les techniques de restauration et des subventions. À Lévis (Chaudière-Appalaches), la municipalité a identifié les croix de chemin comme étant un élément d'intérêt historique et culturel, et a fait appel au réseau V_{VAP}. À cet effet, le V_{VAP} a publié une chronique dans le journal local, et sur son portail, pour sensibiliser les propriétaires à l'importance de leur patrimoine. Il prévoit l'implantation d'un moteur de recherche sur les croix²⁶.

Une municipalité peut lancer des projets locaux tout en respectant les priorités du schéma d'aménagement de sa MRC. La municipalité de Rivière-du-Loup (Bas-Saint-Laurent) profite de l'Office du tourisme et des congrès de la région qui a publié, en partenariat avec des organismes touristiques locaux, un circuit d'exploration et des itinéraires permettant de découvrir le patrimoine local, dont les croix de chemin, sous différentes facettes.

Les sociétés historiques sont parmi les intervenants les plus actifs. La plupart ont pour objectif de faire connaître à leurs concitoyens le patrimoine

22. À noter que l'aire d'étude du centre d'archives couvre le territoire de trois MRC : Beauharnois-Salaberry, Le Haut-Saint-Laurent et Vaudreuil-Soulanges.

23. Information obtenue auprès de Donald Tremblay, recherchiste bénévole au Centre de recherche d'archives du Haut-Saint-Laurent, et de Pierre Crépeau, coordonnateur au développement culturel et touristique de la MRC de Beauharnois-Salaberry, en février 2008.

24. Information obtenue sur le portail du réseau V_{VAP}, www.vvap.ulaval.ca. Site consulté en mars 2008.

25. Information obtenue auprès de Catherine Gagnon, agente culturelle au V_{VAP} Charlevoix-Est, en février 2008. L'inscription des croix de chemin dans le schéma assure une certaine protection. Toutefois, elles ne constituent pas une priorité pour cette MRC.

26. Information obtenue auprès d'Isabelle Roy, agente culturelle au V_{VAP} de Lévis, en février 2008.

local. Les ressources disponibles sont nombreuses, mais tributaires des priorités et du dynamisme de la région et de l'organisme lui-même. Elles ont accès à diverses subventions liées au fonctionnement et à la gestion de projet. Cependant, de nombreuses subventions sont conditionnelles : les modalités de celles liées à l'emploi, la plupart du temps pour effectuer l'inventaire, exigent qu'il soit produit sur un territoire qui déborde souvent de l'aire géographique d'étude de la société. Dans un autre cas, la subvention récurrente est basée sur le pouvoir d'attraction touristique des croix de chemin alors que l'économie locale ne fait pas partie de la mission, ni des compétences de la société historique.

C'est avant tout le dynamisme et la persévérance des organismes qui contribuent à l'obtention de l'aide. Parmi les répondants, certains ont mentionné des démarches de plus de trois ans pour obtenir les fonds nécessaires à leur projet. La Société historique des Quatre Lieux (Montérégie) a obtenu diverses subventions de la MRC en contrepartie de la production d'un inventaire, d'une brochure à l'intention des concitoyens et d'un dépliant avec circuit à vocation touristique²⁷. Ainsi articulé, ce programme répond à sa mission de diffusion locale et aux objectifs économiques de la MRC. Cette société a de plus commandité les rénovations de six croix de chemin et la production d'une exposition itinérante, dans les bibliothèques des quatre municipalités, à même les subventions. La gestion efficace des sommes reçues augure bien pour leurs prochains projets mais ne constitue pas une garantie d'aide.

La Société d'histoire de Montmagny (Capitale-Nationale) a fait de nombreuses démarches pour la restauration d'un calvaire important pour le lieu. Cette initiative locale s'est amorcée en 2002 et l'élévation de la croix restaurée a eu lieu en 2007 ; l'installation d'un panneau d'information est prévue en 2008²⁸. Dans l'Île Jésus (Laval), la trentaine de croix de chemin est entretenue sur l'initiative d'un membre de la société d'histoire locale qui a obtenu les subventions nécessaires en présentant un programme complet d'entretien périodique et de mise en valeur²⁹.

Les projets lancés par les propriétaires concernent surtout la restauration de leur croix de chemin ou leur déplacement dans un autre lieu. La plupart des projets sont menés par les propriétaires eux-mêmes ou par des bénévoles.

27. [Anonyme], *Les Croix de chemin des « Quatre Lieux »*, Saint-Césaire, Société historique et de généalogie des Quatre Lieux, Cahier 2007, n° 4, 2007, 80 p., et *La Route des croix de chemin des Quatre Lieux*, dépliant, 4 volets (8 panneaux), 2007. L'inventaire photographique est disponible sur le portail de la Société à <http://itasth.qc.ca/quatreliex>. Site consulté en mars 2008.

28. Information obtenue auprès d'Émile Gagné, de la Société historique de Montmagny, en février 2008.

29. Information obtenue en consultant les archives de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Jésus sur ce projet en octobre 2007.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec offre des subventions aux fabriques et aux communautés religieuses selon des modalités précises dont celle que l'objet patrimonial soit accessible au public³⁰. Tout objet immobilier ou œuvre d'art du patrimoine religieux est admissible et les critères de sélection sont basés sur l'importance patrimoniale, historique et artistique du monument. À ce jour, seul le calvaire de Lac-Bouchette (Saguenay-Lac-Saint-Jean) a fait l'objet d'une subvention et aucune demande n'a été acheminée pour l'année 2008. Bien que le programme s'adresse à toutes les fabriques, et communautés religieuses, les critères de sélection sont basés sur l'exceptionnel – un état difficile à concilier pour ce patrimoine issu de la tradition populaire.

Ce tableau des différentes ressources révèle les contextes et modalités de la patrimonialisation de ces monuments. Découlant de ce processus, les programmes de mise en valeur montrent les idées et les effets que veulent transmettre les intervenants à des publics ciblés.

La mise en valeur : une panoplie d'offres pour tous les besoins

Les intervenants font appel à trois programmes de mise en valeur : (1) visée touristique ; (2) valorisation du patrimoine local ; et (3) restauration de monument. Malgré des similitudes de moyens, ces programmes ont des traits distinctifs.

Un programme à visée touristique comprend la production de matériel didactique tels que brochures, dépliants avec carte-repère et circuit touristique, des panneaux d'information installés sur les lieux et de la publicité dans les médias spécialisés en tourisme. Les principaux instigateurs sont les MRC, les VVAP et les municipalités qui peuvent mandater un comité. Le circuit est annoncé sur le portail des instigateurs et la documentation offerte dans les kiosques d'information et les lieux touristiques de la région visée. Des répondants ont confirmé que des circuits animés sont offerts aux visiteurs, surtout lorsque la municipalité profite d'un comité voué au tourisme, ou encore elle délègue la société historique locale. Pour ce qui est des croix de chemin, des arrêts sont prévus lorsqu'elles se trouvent sur le trajet. Des répondants ont mentionné des circuits animés thématiques comme celui du patrimoine religieux qui comprend alors les croix.

Lorsque le fonds patrimonial est important, des instigateurs produisent en plus une carte touristique de la région avec des itinéraires où sont indiqués les lieux patrimoniaux et les croix de chemin. Une variante de ce matériel,

30. Information obtenue auprès de Marie-Claude Ravary, chargée de projet au Conseil du patrimoine religieux du Québec, en mars 2008.

produit par des associations touristiques, donne l'adresse des membres (artisans, lieux d'hébergement, restaurants).

Puisque l'objectif du programme est d'attirer le maximum de visiteurs, c'est souvent l'ensemble des objets et des lieux patrimoniaux qui sont mis de l'avant. Dans la nomenclature des MRC, les croix de chemin font partie du « petit » patrimoine. Leur visibilité dans la documentation dépend de leur potentiel à attirer des visiteurs. Dans une brochure touristique typique, l'introduction invite le lecteur à découvrir la région et ses trésors *in situ* ou conservés dans les musées et centres d'histoire locaux. Les objets sont présentés en quelques mots et images. Sur les croix de chemin, l'histoire du lieu s'efface au profit de généralités passe-partout où l'on rappelle, par exemple, la pratique du mois de Marie.

La préparation d'un circuit touristique est axée sur l'économie locale. La qualité de la mise en valeur des croix de chemin est modulée par ce critère et ces monuments, plus discrets, se retrouvent dans l'ombre d'imposants bâtiments architecturaux ; des répondants ont confirmé que seuls les monuments les plus importants de la région sont mentionnés sur leur portail. Par ailleurs, le matériel produit étant de nature publicitaire, le choix des images repose aussi sur leur capacité à accrocher le regard du lecteur et à communiquer un message. Les croix de chemin, aux formes harmonieuses et aux valeurs identaire et esthétique reconnues, se retrouvent souvent dans les montages d'images, et, au moins dans un cas, sur la page couverture d'une brochure. Ainsi, à la MRC de Memphrémagog (Estrie), les concepteurs ont voulu mettre de l'avant un patrimoine rarissime – un trésor pour la région, en utilisant la photographie ancienne d'une croix de chemin encore bien visible de la route³¹.

Le programme de valorisation du patrimoine local comprend l'inventaire et la production de matériel à caractère didactique. Les sociétés historiques et les centres d'histoire sont les principaux instigateurs. L'organisme sélectionne un corpus, comme les croix de chemin, qu'il met en valeur par différents canaux de diffusion. Leurs publications s'adressent d'abord aux membres de la société et à leurs concitoyens. C'est donc l'historique de la croix qui est rapporté et comment elle s'inscrit dans la mémoire du lieu : motif d'érection, déplacements, transformations et rituels. Cette volonté d'intimité avec les monuments mène à d'autres activités locales de mise en valeur telles des expositions à la bibliothèque ou diffusées sur le portail de l'organisme. Des conférences sont données et le lancement du programme comprend des activités animées conçues pour les citoyens. Des articles sur

31. [Anonyme], *La MRC de Memphrémagog – Un patrimoine religieux à découvrir*, MRC de Memphrémagog, 2004, 20 p.

La MRC de Memphrémagog...

UN PATRIMOINE RELIGIEUX
À DÉCOUVRIR



Un patrimoine rarissime à la MRC de Memphrémagog (Estrie)

La région de l'Estrie est reconnue pour son caractère anglophone et protestant.

La croix de chemin offre de ce fait une valeur particulière.

Source : *Un patrimoine religieux à découvrir*, 2004 (page couverture).

La photo originale appartient à la Société d'histoire de Magog.

Avec la permission de la MRC de Memphrémagog, 2008.

les croix locales sont diffusés dans le journal du lieu et de la société. Les croix sont parfois mentionnées dans la chronique culturelle à la radio locale. L'ensemble de ces activités vise à faire découvrir ou à raviver l'intérêt de la communauté pour ses monuments. Des sociétés produisent aussi un dépliant avec circuit autonome et elles installent des panneaux didactiques. La disponibilité de l'information incite des municipalités à inscrire sur leur site électronique les croix de chemin parmi leurs lieux d'intérêt.

La Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes (Laurentides) illustre bien cette approche³². En 2002, elle a préparé un dépliant itinéraire pour les croix de chemin à Saint-Eustache, suite à un inventaire dans plusieurs

32. Information obtenue auprès de Vicky Onufrii, de la Société historique et régionale de Deux-Montagnes, en février 2008.

municipalités sous sa juridiction. Une exposition sur les croix de la région a été tenue et, lors du lancement, un conférencier de marque (Jean Simard) a été invité. L'organisme a de plus animé quelques visites guidées et ces activités ont été rapportées dans l'hebdo local et le journal interne de la société.

Il y a des sociétés historiques qui, à l'instar des MRC, présentent l'ensemble des biens patrimoniaux de leur localité. Dans la documentation produite, les croix sont alors présentées du point de vue local. La municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu (Montérégie) possède un fonds patrimonial et historique important. La société d'histoire a produit une brochure où elle présente les « trésors » locaux répartis sur deux itinéraires, l'un dans le village et l'autre dans la campagne avoisinante³³. L'introduction invite les lecteurs, concitoyens ou visiteurs, à découvrir le patrimoine local. L'histoire du lieu est ensuite racontée et les monuments patrimoniaux sont présentés, dont deux pages pour les croix de la région. La description, avec une ou deux photographies, mentionne leur emplacement et comment elles s'inscrivent dans le lieu. Sans perdre de vue sa mission première d'instruire sur l'histoire locale, la société historique a produit un document qui peut être utilisé par des visiteurs. Fort efficace, l'approche est métissée par une visée touristique et l'utilisation d'un axe de communication valorisant le patrimoine du lieu³⁴.

Les projets de restauration de croix de chemin sont commandés, découlent d'initiative personnelle ou sont spontanés. Ce sont les municipalités et les fabriques qui commandent le plus souvent la restauration de leur bien. Les croix appartenant aux fabriques jouissent de nombreuses initiatives personnelles et les croix privées, de rénovations spontanées.

Une municipalité procède à la restauration d'une croix (généralement un calvaire) suite à son acquisition par achat ou par don. Souvent, des experts ou des artistes bénévoles renommés effectuent les rénovations. Le projet peut servir à renforcer la cohésion du groupe avec un symbole identitaire important pour le lieu, ou il se peut qu'on veuille en faire un site d'intérêt pour les visiteurs. La municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Mauricie) a restauré et déplacé un calvaire important vers le centre du village où elle désire créer un parc thématique voué au patrimoine local. Ce calvaire n'est pas annoncé parmi les attraits touristiques sur le site de la municipalité. Il semble que le projet vise à stimuler l'appartenance des citoyens de Sainte-Geneviève à leur localité en rappelant leur passé commun. Pas très loin, à Batiscan (Mauricie), la ville a inauguré en 2000 un parc pour mettre en valeur une pièce unique du patrimoine local. À cet effet, elle a acquis et restauré un

33. [Anonyme], *Trésors du patrimoine de Saint-Antoine-sur-Richelieu*, Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu, 2006, 52 p.

34. D'autres organismes utilisent une approche similaire. Dans tous les cas, il s'agit de régions riches en patrimoine historique.

calvaire réputé dans le lieu. Elle l'a ensuite déplacé dans son parc thématique où se trouvent également des panneaux d'information sur la vie maritime. Une trop brève description du calvaire est donnée sous la rubrique « attraits touristiques » du portail de la municipalité. Les visées de ce programme sont doubles : identitaire en renforçant la cohésion du groupe et économique en misant sur le pouvoir attractif du monument.

Dans le cas des fabriques, la plupart des restaurations et déplacements de croix font suite à des demandes de paroissiens et la majorité découlent de motifs privés : amélioration souhaitée de la visibilité de la croix, souvenirs d'antan ou d'ancêtres, respect de la dimension sacrée. Ce sont souvent des paroissiens bénévoles qui sont maîtres d'œuvre. L'apport des Chevaliers de Colomb, à la vocation caritative reconnue, est mentionné dans plusieurs régions. La restauration du calvaire de Saint-Pamphile (Chaudière-Appalaches) montre bien l'apport des bénévoles pour ce genre de projet³⁵. Ce calvaire, sculpté en 1892, a connu divers propriétaires au cours des années qui ont tous vu à son entretien. En 2002, la terre est vendue et le nouveau propriétaire souhaite déplacer le calvaire au fond du terrain. Cette décision crée un malaise dans la communauté habituée à s'y rendre quelquefois pour prier. Profitant du 125^e anniversaire de l'église paroissiale, la fabrique rencontre le propriétaire et lui offre de déplacer le calvaire dans un lieu accessible et de l'entretenir. En 2005, le chapitre local des Chevaliers de Colomb prend en main le projet. Le calvaire est alors déplacé à son nouveau lieu et restauré tandis que le terrain, donné par la municipalité, est aménagé pour en faire un parc public. Une fête champêtre est organisée lors de la nouvelle élévation du calvaire. Tout le travail a été effectué par des bénévoles et les commerçants ont donné les matériaux nécessaires à la restauration du monument et à l'aménagement paysager du parc.

Les restaurations découlant d'initiative personnelle sont le fait de personnes ou d'organismes qui, à la suite de recherches, découvrent l'importance d'un monument et décident de le faire restaurer. Les restaurations spontanées sont effectuées par les propriétaires privés. Certains remplacent leur croix, d'autres font l'entretien ponctuel de leur bien. Les intervenants stimulent la rénovation de croix de chemin lorsqu'ils procèdent à l'inventaire des monuments sur leur territoire et qu'ils rencontrent les propriétaires. De nombreuses croix redeviennent pimpantes entre deux visites.

Il y a aussi des cas d'exception comme celui de la MRC de Kamouraska (Bas-Saint-Laurent) qui gère, par le biais du VVAP, un projet pilote de

35. [Anonyme], *Album souvenir : restauration du calvaire Saint-Pamphile*, 2005, Chevaliers de Colomb, conseil 3075, Saint-Pamphile, 26 p.

restauration du petit patrimoine sur son territoire³⁶. L'un des objectifs du programme est de faire découvrir l'histoire régionale à la clientèle locale, scolaire et touristique. Les critères d'admissibilité reposent sur la rareté ou l'unicité du monument, la manière dont il s'inscrit dans le paysage, sa visibilité et son potentiel touristique. Pour les croix de chemin, seuls les propriétaires (inscrits au rôle d'évaluation) peuvent faire une demande. La croix doit avoir été érigée avant 1950, être située dans l'une des municipalités participantes, et en principe les restaurations sont à effectuer sur des composantes d'origine. Chaque cas est étudié individuellement et si la subvention est accordée, le propriétaire s'engage à permettre la pose d'une borne repère, la prise de photos à des fins publicitaires et la visibilité des organismes subventionnaires. L'intention d'instruire les résidents est admirable. Cependant les critères de sélection sont strictement basés sur l'économie générée par le tourisme (visibilité, importance matérielle, qualités artistiques). Cette dichotomie entre les objectifs de valorisation du patrimoine local et les moyens utilisés par un programme à visée touristique risque d'amoindrir le succès du projet – les croix les plus intéressantes pour le lieu ne sont pas toujours les plus spectaculaires. C'est à suivre.

La protection des croix : des ruses et des stratégies originales

La volonté de protéger les croix de chemin apparaît bien avant les institutions. À Saint-Jovite par exemple, dès 1878, c'est la population du village qui s'entend pour protéger les croix sur son territoire. Le caractère bucolique de la région attire les riches anglophones de Montréal d'origine juive ou pratiquant les rites protestants qui, à l'acquisition d'un terrain, enlèvent les croix qui y sont érigées. Ce geste amène les résidents à prendre l'habitude de convenir d'un bail emphytéotique de 99 ans avec la fabrique lorsqu'ils mettent leur terrain en vente. À la fin des baux, des croix ont été déplacées ou, et c'est le cas pour la plupart de ces monuments, le terrain protégé a été donné ou vendu pour une somme symbolique à la fabrique. Le dernier bail, échu dans les années 1990, a mené au déplacement de la croix sur le terrain d'un paroissien³⁷.

À plus petite échelle, mais pratique tout aussi efficace, les propriétaires usent de diverses stratégies pour assurer la protection de leur croix comme celle d'inscrire une clause de protection dans l'acte de vente ou d'arracher une promesse à l'acheteur. Des gestes similaires sont posés à la transmission de la terre où s'ajoute souvent l'engagement à remplacer la croix. Dans la

36. Information obtenue auprès de Jeanne Maguire, agente culturelle au VVAP de Kamouraska, en février 2008.

37. Information obtenue auprès de Colette Légaré, de la Société du patrimoine SOPABIC, en février 2008.

région du Saguenay, une petite croix de chemin mobile se promène parmi les membres de la famille. Des répondants ont mentionné des croix qui sont tombées et laissées à l'abandon sur le terrain. Dans un cas, le propriétaire ne peut se résigner à jeter la croix ni à la voir érigée sur son terrain. Dans cet ordre d'idée, certains ont déplacé leur croix au chalet familial.

Des croix sont laissées en legs à une fabrique ou à un ordre religieux pour leur fiabilité. Et il y a des institutions religieuses qui font de même. En 1843, les filles de Marguerite Bourgeoys, de la congrégation Notre-Dame de Montréal, érigent une croix à proximité de leur manoir à l'île Saint-Paul (Île-des-Sœurs). En 1957, la croix suit ses propriétaires à leur nouvelle résidence hors de l'île. Les sœurs déménagent à nouveau en 2000, mais à cette occasion elles donnent leur croix à la Ville de Montréal. En 2006, les autorités de l'arrondissement de Verdun élèvent à nouveau la croix dans son lieu d'origine à un emplacement « choisi parce qu'il permet une grande visibilité de la croix par tous les citoyens et visiteurs de l'île³⁸ ». Grâce à leur croix, les anciennes propriétaires de l'île (1769-1956) se sont réappropriées une partie de leur histoire.

Enfin, des outils sont en place pour souligner l'implication des gens et des organismes culturels. Parmi les répondants, deux organismes coordonnent des Prix du patrimoine. La Société historique de la région de Mont-Laurier (Laurentides) a créé en 2001 le Prix Alfred-Gamelin. La société sélectionne une localité dans son aire d'étude pour y tenir son assemblée générale annuelle. Elle profite de l'occasion, avec les intervenants du lieu, pour distribuer ses prix du patrimoine selon des critères de la qualité des interventions patrimoniales ou de l'implication des organismes bénévoles locaux. L'un des prix décernés est réservé aux propriétaires de croix de chemin et, à ce jour, la société en a récompensé une douzaine³⁹. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, les propriétaires peuvent s'inscrire à un concours similaire. D'autres répondants ont également mentionné des prix du patrimoine dans leur région.

En périphérie du terrain : la valeur mémorielle aux commandes

Au-delà du terrain, il y a des influences qui balisent les activités autour des croix de chemin. Parmi celles-ci, il y a la protection institutionnelle, l'appropriation citoyenne du bien patrimonial et l'apparition de nouvelles pratiques.

38. Ville de Montréal, *L'arrondissement de Verdun et la Maison Saint-Gabriel soulignent le retour de la croix de chemin dans l'Île-des-Sœurs*, communiqué de presse, 8 juin 2006 ; disponible sur le portail de la Ville de Montréal à ville.montreal.qc.ca. Site consulté en mars 2008.

39. Information obtenue auprès de Suzanne Guénette, de la Société historique de la région de Mont-Laurier, en février 2008.

La protection institutionnelle : une loi fragile

Sur le plan juridique, en principe, les croix de chemin pouvaient être protégées dès 1922 avec l'adoption, par l'Assemblée législative, de la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique*. La Commission des monuments historiques est alors créée pour gérer les objets de la loi⁴⁰. Malgré la bonne volonté d'un membre de la Commission⁴¹, ce n'est qu'en 1962 (à Varennes) puis en 1971 (à l'Ancienne-Lorette) que les deux premiers calvaires sont classés par le MCCCCF⁴². Il faut reconnaître que, jusqu'en 1952, lorsque le bien patrimonial est *in situ*, ce sont surtout les bâtiments architecturaux qui s'imposent aux gestionnaires tandis que les œuvres d'art sont déplacées au musée. L'humble croix de chemin s'efface d'autant plus qu'elle conserve jusqu'à cette période des traces importantes de son caractère utilitaire.

Pour le MCCCCF, une croix de chemin peut être classée ou reconnue si elle présente une valeur historique ou esthétique d'un intérêt national. Ce sont les responsabilités de part et d'autres qui distinguent ces deux types de protection. Un propriétaire possédant une croix classée reçoit un soutien technique et de l'aide financière pour son entretien. En contrepartie, il s'engage à maintenir l'intégrité matérielle de son bien et toute modification doit être autorisée. Moins engageante, la reconnaissance soutire du MCCCCF le soutien technique et parfois financier pour l'entretien du monument. Le propriétaire est libre de disposer de son bien (entretien, vente...), mais il doit en aviser le MCCCCF. Le dernier classement de croix de chemin par le MCCCCF date de 1983.

En 1972, la *Loi sur les biens culturels* remplace celle de 1922. En 1985, elle est modifiée afin de permettre aux municipalités de protéger des objets patrimoniaux sur leur territoire. Beaucoup plus proche des gens, l'intérêt patrimonial et l'attribution d'un statut reposent sur la capacité de l'objet à témoigner de personnes, ou d'événements importants pour le lieu, d'usage ou d'activités humaines significatives tels, par exemple, l'établissement d'un

40. Pour un historique de la Commission et ses transformations au cours des années, consulter Alain Gelly, Louise Brunelle-Lavoie et Cornéliu Kirjan, *La Passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec : 1922-1994*, Sillery, Septentrion, 1995, 300 p.

41. Dans un échange épistolaire le 22 mars 1927 avec Pierre-George Roy, É.-Z. Massicotte mentionne son rêve de produire un ouvrage sur les calvaires et croix de chemin « accompagnés de légendes instructives. Mais ses idées ne sont pas partagées en haut-lieu ». Fonds Édouard-Zotique Massicotte (SHM 12), Centre des archives de Montréal.

42. Pour la clarté du propos, je conserve l'acronyme actuel même si le ministère a porté différentes appellations au cours des années.

noyau villageois ou des rituels autour des croix de chemin⁴³. C'est d'ailleurs sur cette base que deux croix de chemin à Papineauville (Outaouais) sont citées :

Lorsque je fréquentais l'école primaire (1948...) ce dont je me souviens, durant le mois de Marie on se rendait tous à la croix de chemin, l'enseignante, les enfants et les parents. Pour nous c'était un lieu de rencontre amicale, on y chantait, etc. À l'époque la croix de chemin de notre côte ou chemin avait une signification particulière, et dès que les lilas étaient en fleur, il y avait toujours un bouquet pour fleurir la croix de chemin. Chacun s'en occupait ce n'était pas considéré comme une corvée.

C'est pourquoi notre municipalité a voulu préserver ce patrimoine unique. Lors des fêtes du 150^e de l'érection canonique de la Paroisse Sainte-Angélique de Papineauville, en 2003, nous nous sommes réunis à la croix de chemin de la Rouge pour rendre hommage aux bâtisseurs qui nous ont transmis cette coutume. Notre curé, le comité de pastorale et les gens de la paroisse se sont rendus joyeusement à ce rassemblement. Les uns pour faire une prière, s'y recueillir quelques instants, les autres pour chanter et certains pour faire bénir les graines de semence⁴⁴.

Dans le cadre d'une citation par la municipalité, la valeur mémorielle du monument peut être préférée à sa valeur esthétique, voire historique. Dans le cas de Papineauville, la matérialité du monument témoigne de son immatériabilité intrinsèque.

Entre 1985 et 1994, seulement six municipalités font appel à cette loi et citent en tout treize croix dont sept dans la seule ville de Saguenay. En somme, c'est peu, car non seulement les critères sont assouplis, mais cette loi peut s'intégrer dans un programme de mise en valeur ou dans un plan de développement touristique. Dans les faits, il s'agit d'un outil de gestion (voire de marketing) permettant de rehausser la renommée d'un monument, de donner une plus-value à la région.

En 1994, Jean Simard et Jocelyne Milot publient un inventaire sélectif des croix de chemin où ils présentent 704 croix – les plus représentatives et importantes du corpus québécois. De ce nombre, 25 calvaires, jugés exceptionnels par les auteurs, sont sélectionnés pour faire partie du trésor

43. Pour plus de détail, consulter [Anonyme], *La Loi sur les biens culturels – Guide pratique destiné aux municipalités*, Direction générale du secrétariat et des communications, Québec, 2006, 44 p., disponible sur le site du MCCCf www.mcccf.gouv.qc.ca sous la rubrique « Programmes et services », puis « Inscriptions et demandes – Demande de classement ou de reconnaissance d'un bien culturel ». Site consulté en mars 2008.

44. Témoignage reçu en février 2008 de Claire Leblanc, vice-présidente et responsable du patrimoine pour le Comité des affaires culturelles Papineauville-Sainte-Angélique et récipiendaire du Prix Patrimoine du MCCCf lors des Culturadiades 2005.



Croix sur le chemin de La Rouge à Papineauville (Outaouais)

Croix citée en 1992 pour faire honneur aux ancêtres du lieu.

Source : Archives du Comité des affaires culturelles Papineauville-Sainte-Angélique, Elmer-Deeks, 2003. Avec la permission de Claire Leblanc.

québécois⁴⁵. L'un des objectifs visés par la publication du répertoire est d'offrir un outil d'évaluation permettant aux divers intervenants de militer en faveur de la protection des croix de chemin. Toutefois, ce n'est que six ans après la publication de l'ouvrage qu'une nouvelle croix est citée par une municipalité. Entre l'an 2000 et 2005, qui marque la dernière citation, seules quatre municipalités ont cité huit croix de chemin dont quatre à Sainte-Brigitte de Laval et deux à Montréal. De ces huit croix, quatre font partie de l'inventaire sélectif et une du trésor québécois.

L'appropriation citoyenne : un gage de pérennité

En 2003, le calvaire de Varennes, première croix de chemin classée au Québec, atteint un tel état de délabrement que l'édicule peut s'écrouler par journée de grand vent⁴⁶. Les sept colonnes fragilisées, surmontées d'un toit ancien,

45. La situation des croix du trésor est plutôt alarmante : sept croix sont entre bonnes mains, cinq croix montrent des signes de détérioration ou de négligence des propriétaires, une croix a été vendue et les gens sur le terrain ne connaissent pas l'état matériel de douze croix.

46. Information obtenue auprès de Roger Picard, architecte à la direction des immobilisations du MCCC, en mars 2008.

constituent à la fois un danger pour le public et pour l'œuvre qu'il abrite. Comment expliquer la situation alors que ce calvaire, protégé par la loi, est érigé en milieu urbain et sur la rue principale de la municipalité ? Selon les objets de la loi, il y a eu entente avec le propriétaire du bien pour en assurer l'intégrité matérielle.



Calvaire de Varennes en 2003

Source : Roger Picard, MCCC, Québec, 2003.

Le cas de Varennes, qui malheureusement n'est pas unique⁴⁷, illustre une vérité essentielle du patrimoine comme l'a démontré la communauté de Saint-Jovite au XIX^e siècle : c'est l'appropriation citoyenne qui assure la pérennité d'un monument, car la loi est impuissante contre l'indifférence.

Le groupe culturel à qui s'adresse l'objet patrimonial doit être interpellé par celui-ci. Le monument doit communiquer avec son public. Cette relation s'inscrit dans un schéma simple : l'émetteur (le monument) envoie un message au récepteur (le public) qui doit être décodé. Ce sont les activités de mise en valeur du patrimoine qui établissent les ponts nécessaires en mettant en relief des valeurs symboliques, mémorielles, historiques et d'autres – des éléments qui rendent attirants les monuments dans l'esprit du groupe culturel l'enjoignant à se l'approprier. Cette communication, une fois établie, motive les bénévoles, stimule les initiatives personnelles de restauration, l'entretien récurrent ou les recherches.

L'analyse de la situation du calvaire de Varennes révèle ceci⁴⁸ : le calvaire a été érigé en 1829, modifié et restauré à quelques reprises. Il a été commandé par la fabrique qui en est toujours la propriétaire. Un panneau d'information donne la date de fabrication, de classement et le nom des artistes qui sont connus. En 2004-2005, l'édicule et d'autres composantes du calvaire sont restaurés. Le monument est situé dans une aire de protection décrétée depuis 1975.

Les activités de mise en valeur sont peu nombreuses : panneau d'information sur le lieu donnant les dates ; inscription dans le Répertoire des biens culturels avec trois références. Le calvaire n'est pas mentionné sur le site électronique de la fabrique, de la municipalité, de la MRC, du bureau régional du MCCC. Il y a une mention succincte, et contenant des erreurs factuelles, sur un portail de tourisme de la MRC Lajemmerais à laquelle se rattache la municipalité. Les textes publiés sur le monument sont rares et la documentation réfère surtout à l'historique de sa fabrication et de ses transformations⁴⁹.

Varennes est située sur la rive sud de Montréal et longe le fleuve Saint-Laurent ; son accès aux principaux axes routiers est facile. Entre 1986 et

47. Une situation similaire est rapportée pour les calvaires de Saint-Antoine-de-Tilly (cité ; Chaudière-Appalaches), de Deschambault (trésor ; Capitale-Nationale) et de Sainte-Anne-de-la-Pérade (trésor ; Mauricie). À Yamaska-Est (trésor ; Montérégie), des composantes doivent être restaurées et les coûts dépassent les capacités financières de son protecteur.

48. Cette analyse sommaire sert strictement à démontrer le propos. Elle porte sur quelques aspects et selon l'information en main. Une étude exhaustive de la problématique peut mener à d'autres conclusions.

49. Parmi ces textes, il y a celui de Louise Chouinard, « Calvaire », *Les Chemins de la mémoire – Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1991, tome II, p. 234. L'article d'environ 650 mots en consacre à peine 150 à expliquer une légende et les rituels autour du calvaire.

1996, la population de Varennes est passée de 10 490 personnes à 18 842 (+ 79,5 %) et à 20 500 en 2007 (+ 9 %). 25 % de sa population a moins de 14 ans. De telles statistiques montrent que la municipalité s'est développée à un rythme accéléré au cours des vingt dernières années avec près de 50 % des résidents provenant de l'extérieur. L'âge médian de la population est de moins de 40 ans et il s'agit de jeunes familles⁵⁰.

Le schéma d'aménagement de la MRC de Lajemmerais reflète cette situation. Bien qu'à Varennes le noyau d'implantation (Vieux-Varennes) soit reconnu d'intérêt patrimonial et protégé pour ses bâtiments architecturaux, essentiellement, le schéma est voué à la protection et à l'aménagement de ses espaces boisés, riverains et ses rangs qui comprennent d'ailleurs des bâtiments classés par le MCCC. Les priorités du schéma montrent une région agricole devenue urbaine en un (trop) court laps de temps⁵¹.

A priori, la tâche semble ardue. Des recherches plus étoffées permettant d'ancrer le calvaire dans la mémoire du lieu sont nécessaires et à faire. Il faut également gagner l'attachement des citoyens de Varennes envers leur monument alors que, d'une part, leurs intérêts semblent mener vers des activités familiales et, d'autre part, l'absence de lien direct avec les ancêtres du lieu expose un vide à combler.

Plus encore, à proximité du calvaire, la basilique Sainte-Anne-de-Varennes, incontournable selon le Conseil du patrimoine religieux, et les chapelles de procession Sainte-Anne et Saint-Joachim, classées par le MCCC, jettent de l'ombre sur le monument avec leurs structures imposantes et les trésors qu'elles renferment. Le laisser-aller du calvaire en 2003 met à jour les limites des ressources humaines et financières et les priorités de la fabrique.

Comment le calvaire peut-il engager une relation avec la population de Varennes ? La situation sur le terrain dans d'autres régions révèle des possibilités intéressantes et une amorce de réponse. L'importance du patrimoine religieux à Varennes permet de concevoir un programme de mise en valeur où le calvaire peut s'intégrer dans l'histoire du lieu et dans la thématique plus générale du patrimoine religieux. Quels sont, par exemple, les rapports du calvaire avec les chapelles de procession ? En misant sur la dimension immatérielle du monument, par le rappel de pratiques oubliées mais communes à l'ensemble des Québécois, le calvaire prend sa place dans le corpus patrimonial du lieu. Cette approche, d'abord conçue pour les citoyens

50. Informations obtenues sur le portail de la Ville de Varennes, www.ville.varennes.qc.ca, sous la rubrique « portrait de la ville » consulté en mars 2008 et le document *Recensement de la population 1996-1991-1986. Données comparatives*, disponible sur le site de Statistiques Canada www.stat.gouv.qc.ca consulté en mars 2008.

51. [Anonyme] *Schéma d'aménagement révisé – MRC de Lajemmerais, Municipalité de comté de Lajemmerais*, [s.l.], 2005, p. 84-88 (extrait). Document disponible sur le site de la MRC Lajemmerais, mrc.lajemmerais.ca, sous la rubrique « Aménagement ». Site consulté en mars 2008.

de Varennes, peut s'adapter à un public visiteur d'autant plus que la municipalité, d'accès facile, jouit de concentrations importantes de population à proximité. Un comité bénévole, voué à cette fin, peut être mis en place comme le font d'autres fabriques.

À l'instar des autres sociétés d'histoire, la Société d'histoire de Varennes, fondée en 2007, a pour mission de faire de la recherche sur le lieu et d'informer les citoyens. Peu développé, son portail électronique montre néanmoins une photographie ancienne du calvaire. Tous les espoirs sont permis.

Les croix dans le paysage québécois : une réflexion s'impose

Si la situation sur le terrain peut inspirer des solutions, elle semble également influencer des motifs d'érection de nouvelles croix de chemin. Tout d'abord, de nombreuses croix sont toujours érigées pour des motifs religieux. Au Québec, depuis 1998, au moins 88 croix glorieuses ont été élevées par les adhérents ou amis du mouvement de Dozulé⁵². À ces premières croix, s'ajoutent celles d'autres personnes, notamment des fabriques, qui s'inspirent de leur modèle spectaculaire, sans ornement, blanches, éclairées de l'intérieur et qui font 5 à 7 m de hauteur. De nature commémorative, plusieurs paroisses érigent une nouvelle croix à l'occasion de leur anniversaire de fondation.

Les érections de croix religieuses favorisent des rituels qui sont certes moins nombreux, mais actualisés à maints endroits. Parmi les activités mentionnées, il y a la pratique du mois de Marie, la bénédiction des semences, les processions du vendredi saint et l'aménagement paysager visant à illustrer la sacralité du lieu. Une vingtaine de croix ont été bénites au cours des deux dernières années.

Au moins une croix de chemin est érigée pour des visées touristiques. En 1984, la fabrique de Shawinigan-Sud (Mauricie) forme un comité pour mettre en valeur son patrimoine religieux⁵³. En 2002, les terrains adjacents à l'église sont réaménagés en un vaste jardin d'inspiration française afin de bonifier l'offre touristique. Dans ce lieu, on retrouve une croix de chemin érigée en collaboration avec la société d'histoire locale. L'organisme a proposé de souligner le 90^e anniversaire de la paroisse par l'érection de cette croix et la pose d'un panneau d'interprétation. Malgré la dimension commémorative de l'événement, les visées touristiques sont perceptibles. La caractéristique

52. Dozulé est une région en France où, dans les années 1970, une femme eut la vision que de grandes croix blanches devaient être érigées. L'Église catholique ne reconnaît pas les adhérents au mouvement de Dozulé. Un *Répertoire des croix glorieuses* se trouve sur le site www3.sympatico.ca/claude.paquet consulté en mars 2008. Deux intervenants signalent ces croix sur leur territoire et dans leur brochure.

53. Voir le site du Comité de protection des œuvres d'Ozias Leduc, www.eglisendp.qc.ca/Comiteprotection/presidente.htm, consulté en mars 2008.

d'une croix de chemin est d'être érigée le long des routes ou sur les buttes. Dans le jardin de la fabrique, il s'agit d'un objet décoratif mis en scène à l'intention des visiteurs auquel on ajoute la vertu d'une volonté d'éduquer les publics.

Un dernier motif d'élévation de tendance nouvelle est l'apparition de répliques de croix anciennes. Il s'agit de croix, disparues depuis longtemps, qui réapparaissent, grâce à un membre de la famille, habile artiste ou menuisier. À l'aide d'archives visuelles et de témoignages, il reconstitue la croix telle que l'a construite son ancêtre. Un cas est signalé à Saint-Antoine-sur-Richelieu (Montérégie) où une réplique de la croix de Grand-Pré est également érigée depuis 2006 en mémoire de la déportation des Acadiens⁵⁴. Dans Lanaudière, la découverte des vestiges d'une croix ancienne, ayant appartenu à la famille, stimule un descendant à refaire la croix. Tous ces cas montrent la volonté des auteurs de se rapprocher de leurs ancêtres. S'agit-il d'une appropriation de patrimoine immatériel – celle du savoir-faire de



Réplique de la croix de Grand-Pré

En 2006, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu érige une croix commémorative afin d'honorer la mémoire de tous les descendants des premières familles acadiennes qui sont venues s'établir dans le lieu dès 1761.

Source : Avec la permission de la Société historique et culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu, 2008.

54. Un deuxième cas de réplique de la croix de Grand-Pré est signalé à Sainte-Marie-de-Salomé (Lanaudière), une autre région colonisée par des Acadiens.

l'artisan d'antan ? Ou d'une fuite vers le passé, vers l'utopie de temps plus heureux⁵⁵ ?

Enfin, parmi toutes les réponses reçues, aucune ne mentionne les croix de décès, suivant un accident routier (petites croix blanches), qu'on retrouve le long des routes. Cependant, lors de conversations téléphoniques avec des répondants, les opinions sont partagées. Certains pensent que des croix de décès devraient acquérir le statut de croix de chemin, notamment celles qui rappellent des événements faisant partie de la mémoire collective comme celui des Éboulements (Charlevoix) en 1997. Au Saguenay, la famille d'une victime a érigé une croix d'environ 20 centimètres dont l'aménagement s'inspire des croix de chemin. En 2006, cette croix est vandalisée et l'événement est rapporté dans le journal local sous le titre : *Une croix de chemin vandalisée à Pointe-Lebel*⁵⁶. Les croix de décès présentent la caractéristique d'être de petit format. Est-ce que ces croix devraient s'ajouter au corpus des croix de chemin, et leur typologie élargie par la caractéristique d'être de petit format ?



Croix de décès à Pointe-Lebel (Saguenay)

« Une croix de chemin vandalisée à Pointe-Lebel ». Le titre de l'article illustre bien la perception de la famille et des amis d'une victime de la route dans la région de Baie-Comeau.

Source : Archives de la famille Saint-Laurent, 2007.

Photographie prêtée par Raphaël Hovington, du *Journal de Baie-Comeau*.

55. Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, 396 p. L'auteur affirme que la tradition permet la survivance des origines alors que la Nouvelle-France au XIX^e siècle est l'âge d'or de la nation. Tous les cas de répliques de croix de chemin ramènent les instigateurs à un lieu ou à un moment originel.

56. Raphaël Hovington, « Une croix de chemin vandalisée à Pointe-Lebel », 6 juin 2007. Pour plus de détail, consulter le site hebdosblogue.canoe.ca/lejournaldebaiecomeau/2007/06/06/une_croix_de_chemin_vandalisee_a_pointe_, site consulté en mars 2008.

En marge des nouvelles tendances, une réflexion s'impose également pour d'autres croix érigées dans le paysage québécois dont les croix et calvaires de cimetière qui ne font pas partie du corpus des croix de chemin. Cependant les intervenants sur le terrain ne font pas ces distinctions et mentionnent ces monuments dans leurs brochures ; quelques-uns sont d'ailleurs cités par des municipalités. Et il y a les croix des marins, les croix de sommet... Des monuments qui attendent patiemment, mais en urgence pour certains, l'étude ethnologique leur permettant d'acquérir un statut et une protection.

En guise de conclusion

La situation des croix de chemin sur le terrain illustre un environnement patrimonial dynamique qui s'inscrit, toutefois, surtout dans une logique économique où les croix doivent faire la preuve de leur capacité à attirer les visiteurs. Une approche à l'avantage de sa pérennité puisqu'elle stimule la recherche et les programmes de mise en valeur des croix. Mais également périlleuse, car elles sont ainsi à la merci des effets de mode et des goûts changeants des publics.

Les réponses mettent également à jour des lacunes : le manque de ressources humaines et financières pour la recherche et la production d'inventaires ; les inventaires photographiques qui servent avant tout à évaluer leur état matériel et leur potentiel touristique tandis que l'historique du monument est laissé de côté. Il y a des faiblesses au niveau des communications alors que l'information, parfois, ne se rend pas sur le terrain ; parmi les répondants, certains ne connaissent pas les critères menant à la citation de monuments, d'autres sont mal renseignés sur des modalités de subventions. L'analyse de la documentation reçue montre que la perception des croix de chemin est différente d'une région à l'autre : des sociétés historiques, par exemple, ne prennent pas en compte les croix érigées sur des terrains privés ou ayant moins de cinq ans. Enfin, de nombreux programmes de subvention ont des modalités d'évaluation basées sur les conventionnelles valeurs historique ou artistique – une situation qui désavantage les croix de chemin beaucoup plus proches des gens et dont la dimension immatérielle, des plus importante, est difficile à concilier.

Deux amorces de solution sont proposées. La première serait une intervention ciblée auprès des intervenants impliqués dans les régions où sont dressées des croix faisant partie du trésor. La deuxième serait de créer un centre de référence virtuel où les intervenants à tous les niveaux pourraient retrouver une multitude d'informations aussi diverses que la définition d'une croix de chemin ou la typologie des croix dans le paysage, les organismes

subventionnaires, des conseils pour des demandes de subvention, des photographies des croix de chemin par région avec leur historique, des critères pour la production d'un inventaire, des conseils sur la conservation ou la restauration, la possibilité de faire un rapport citoyen sur l'état matériel des croix et calvaires les plus importants ou d'envoyer des photographies de nouvelles croix, de recevoir des témoignages spontanés. Des itinéraires pour les visiteurs peuvent être proposés, etc. Une plus grande diffusion des caractéristiques mémorielle et immatérielle des croix de chemin permettrait d'élargir le champ des recherches notamment celles portant sur la spécificité du patrimoine immatériel. L'information, une fois disponible, favoriserait parmi les intervenants la production de programmes de mise en valeur répondant à ces particularités.